

## Communiqué de presse

Les forces qui occupent le piquet devant l'agence Chronopost d'Alfortville depuis le 11 juin dernier ont été reçues vendredi 27 septembre, par une délégation conduite par le Préfet du Val-de-Marne, Monsieur Raymond Le Deun.

Nous avons considéré la présence de M. le Préfet à cette réunion comme la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'importance politique et sociale de la lutte en cours, et de l'urgence à trouver une issue à ce conflit.

Cependant, à ce stade, les prises de positions de la Préfecture ne permettent pas une sortie positive du conflit pour les travailleurs concernés.

Lors de cette rencontre, la préfecture a estimé que la responsabilité de la situation de surexploitation subie par les salariés de Chronopost actuellement grévistes incombe à la seule sous-traitance, dégageant ainsi la responsabilité de l'entreprise parapublique la Poste, propriétaire à 100% de Chronopost et société sous la tutelle intégrale de L'État.

Concernant l'absence d'enquête par les organismes de contrôle de l'État sur les éventuelles infractions de ces sociétés, donneurs d'ordre ou sous-traitants (Derichebourg, Mission Intérim...), le préfet a considéré que c'était aux seuls syndicats de traiter le problème sur le plan juridique.

Le préfet a estimé possible de régulariser certains travailleurs selon des critères dépassant les textes en vigueur concernant la seule régularisation par le travail, **mais il a affirmé d'emblée que tous les grévistes ne seraient pas régularisés** alors même qu'il ne connaît pas le contenu des dossiers.

Concernant le guichet unique que nous pensions avoir obtenu (le canal unique de négociation pour tous les demandeurs, quel que soit leur domicile), il est apparu qu'il ne s'agissait que d'un dépôt en préfecture de Créteil, le dossier étant ensuite acheminé aux différentes préfectures de la région, échappant ainsi au cadre de discussion.

Enfin, le préfet fait de la levée du campement la condition pour le traitement des dossiers des personnes n'ayant pas travaillé à Chronopost, qui sont présentes depuis plusieurs mois sur le piquet en soutien à leurs camarades de Chronopost.

Dans cette réunion, l'État, par la voix de la préfecture, continue à couvrir les illégalités de la Poste, et ne semble même pas vouloir s'opposer réellement aux intérêts des sous-traitants, qu'il met pourtant en cause par ailleurs.

Nous rappelons que la **revendication de régularisation de tous les grévistes Chronopost est bien une revendication de principe**, à même de sanctionner le comportement de l'État qui, d'une main définit des critères de régularisation (la circulaire Valls) et de l'autre pioche des salariés dans la population qui en est exclue pour les surexploiter.

De même, l'acceptation d'un « guichet unique » pour le traitement de tous les dossiers à la Préfecture du Val de Marne, ainsi que l'absence de délivrance d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) pour tous les cas soumis à la Préfecture, restent les conditions de dépôt des dossiers.

La condition de levée du piquet pour pouvoir déposer des dossiers des travailleurs sans-papiers qui occupent depuis quatre mois le piquet d'Alfortville, ne peut être recevable, car elle nous enlèverait tout moyen d'imposer que leur instruction débouche positivement.

Le combat continue, dans l'attente de propositions plus constructives de la Préfecture.

**Prochaine échéance de mobilisation : devant le ministère du Travail, le vendredi 11 octobre à 16h00.**



06 29 82 52 96



01 44 62 12 00



01 43 77 06 42